

Renseignements sur l'employeur		
Dénomination sociale de l'employeur		
Principale personne-ressource	Poste	
Adresse municipale		
Adresse postale		
Téléphone de jour	Cellulaire	Courriel
Préciser la période de 16 semaines entre le 15 mars et le 3 octobre 2020 pendant laquelle s'appliquera le soutien au revenu.		
Déclaration et signature du demandeur		
<p>Nous déclarons faire la présente demande en vue d'obtenir l'aide financière du gouvernement du Yukon. Nous attestons que les renseignements qui s'y trouvent sont, à notre connaissance, vrais et exacts. Nous affirmons que nous comprenons les critères d'admissibilité et les objectifs du programme de financement, et nous présentons notre demande en toute bonne foi. Nous comprenons que, conformément à la <i>Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée</i>, cette demande pourrait être rendue publique en totalité ou en partie.</p> <p>Nous comprenons également que le gouvernement du Yukon ou ses mandataires peuvent demander, si nécessaire, à examiner les dossiers, y compris les dossiers financiers, du bénéficiaire ou de ses mandataires afin de s'assurer que les objectifs du programme ont été atteints, les activités menées à bien et les subventions accordées en conformité avec les modalités établies. Nous reconnaissons qu'en cas de dérogation aux conditions du programme, les montants à recevoir devront être remboursés immédiatement.</p>		
_____	_____	AAAA/MM/JJ
Signature du représentant autorisé	Nom en lettres détachées	Date

Joindre au formulaire :

- Preuve de l'emplacement du bureau (ex. facture de service public ou bail), avis de cotisation de l'année courante ou permis municipal d'exploitation d'entreprise (le cas échéant).
- Indiquer le nom, le poste, le salaire et les heures de travail de chaque employé admissible. Les employeurs peuvent fournir ces renseignements en joignant l'un ou l'autre des documents suivants :
 - le registre de paie des travailleurs essentiels admissibles comprenant :
 - le nom et l'adresse de chaque employé,
 - le poste essentiel occupé,
 - les dates travaillées,
 - les heures de travail et le salaire horaire,
 - le soutien au revenu accordé au travailleur essentiel admissible;
 - les bulletins de paie de chaque travailleur essentiel admissible comprenant tous les renseignements listés ci-dessus pour la période pendant laquelle s'appliquera le soutien au revenu;
 - feuille de travail du client sur laquelle figurent les renseignements sur le salaire de l'employé.
- Formulaire de consentement de l'employé.

Si votre financement est approuvé, nous pouvons vous l'envoyer par dépôt direct. [Inscrivez-vous au dépôt direct.](#)

Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée. Les renseignements sont recueillis en vertu du paragraphe 29c) de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* (LAIPVP) en vue de mettre en œuvre un programme ou de fournir une aide financière au demandeur. La collecte, l'utilisation et la communication des renseignements personnels sont effectuées en conformité avec la LAIPVP. Une partie ou la totalité des informations peuvent être rendues publiques. Pour en savoir plus, contactez le coordonnateur de la LAIPVP/responsable des documents du ministère du Développement économique, au 867-667-5946, ou l'agent de la protection de la vie privée/directeur des finances, de l'administration et de l'informatique, au 867-667-5933.